



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/746/Add.4
24 août 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

Cinquante-deuxième session
Point 114 de l'ordre du jour

**EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF
ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

Rapport de la Cinquième Commission (Cinquième partie)

Rapporteur : M. Djamel MOKTEFI (Algérie)

I. INTRODUCTION

1. Les recommandations faites précédemment par la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 114 figurent dans les rapports de la Commission publiés sous les cotes A/52/746 et Add.1 à 3.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à sa 70e séance, le 21 août 1998. Les déclarations et observations faites par les délégations au cours du débat sont consignées dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/52/SR.70).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des projets de proposition présentés par le Président concernant l'amélioration des méthodes de travail de la Cinquième Commission (A/C.5/52/L.58).

II. EXAMEN D'UN PROJET DE DÉCISION PROPOSÉ PAR LE PRÉSIDENT

4. À la 70e séance, le 21 août, le Président a proposé oralement un projet de décision aux termes duquel l'Assemblée générale reprendrait l'examen de la question de l'amélioration des méthodes de travail de la Cinquième Commission à sa cinquante-troisième session (voir par. 5).

III. RECOMMANDATION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

5. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Amélioration des méthodes de travail de la Cinquième Commission

L'Assemblée générale décide de reprendre l'examen de la question de l'amélioration des méthodes de travail de la Cinquième Commission à sa cinquante-troisième session.
